



Loubavitch.fr

Jeûne du 9 Av lundi soir 31 juillet et mardi 1er août 2017

Début : ☐ lundi soir 31 juillet ☐ à 21h30 (Paris)

Fin : mardi 1er août à 22h15 ☐ (Paris)

9 Av, la douleur et la promesse

Ticha bé Av, le 9Av, cette date résonne douloureusement dans la mémoire juive. Le 9 Av de l'an 70, le second Temple a été détruit marquant le début de l'exil dans lequel nous nous trouvons encore, un exil d'abord spirituel. Avec la destruction du Temple le monde s'est comme assombri, il a connu une vertigineuse chute.

D'autres évènements tragiques sont survenus un 9 Av. Le premier d'entre eux est rapporté par la Torah elle-même (Nombres 14, 1-5) : ayant entendu le rapport défavorable des dix explorateurs envoyés reconnaître le pays, le peuple se rebella, refusant de faire route vers la Terre promise. Ainsi commença une errance de 40 ans dans le désert, jusqu'à l'extinction de la génération pécheresse.

C'est un 9 Av aussi que le Premier Temple fut détruit par les Babyloniens dirigés par Nabuchodonosor.

C'est encore un 9 Av que, 65 ans après la destruction du Second Temple, fut écrasée la dernière résistance juive avec la chute de la forteresse de Bethar. Et c'est un 9 Av toujours que furent labourées les ruines de Jérusalem et du Temple.

A une époque plus contemporaine, nombreux sont les malheurs associés à ce jour. Ainsi de la terrible expulsion des juifs d'Angleterre en 1290 ou de celle, plus effroyable encore, de la grande communauté juive d'Espagne en 1492. On relèvera encore que c'est un 9 Av qu'a éclaté la première guerre mondiale en laquelle les historiens voient une matrice essentielle de la seconde.

QUE FAIRE (OU NE PAS FAIRE) LE 9 AV

- La veille du 9 Av

L'après-midi du 8 Av on cesse d'étudier la Torah (à l'exception des textes de deuil ou relatifs au 9 Av)

A l'office de Min'ha on ne récite pas les prières de pénitence (ta'hanoun). Cet apparent paradoxe a un sens profond sur lequel il faudra revenir.

Après un repas plus copieux, on prend, peu avant le commencement du jeûne un dernier et frugal repas composé d'un oeuf dur et de pain trempé dans la cendre (la séouda hamafseket ou repas de séparation). On le consomme assis par terre ou sur un siège bas.

- Les prohibitions liées au 9 Av

Avec la tombée du jour s'appliquent les interdits qui marquent le 9 Av. On s'abstient dès lors de manger et de boire (les malades consulteront leur médecin et leur rabbin et, en tout état de cause, ceux qui ne peuvent jeûner ne consommeront que ce qui est nécessaire à leur santé).

On ne portera pas de chaussures de cuir.

On ne se lavera pas (une salissure ne pourra être nettoyée qu'à l'eau froide). Lors des ablutions rituelles du matin , on ne versera l'eau que sur ses doigts.

Jusqu'à la mi- journée on ne pourra s'asseoir qu'au sol ou sur un siège bas.

Toute forme d'intimité conjugale est proscrite.

Il est interdit d'envoyer des cadeaux et même de se saluer comme habituellement.

S'il n'est pas formellement interdit de travailler, il est fortement déconseillé de le faire, en particulier jusqu'à la mi-journée.

La Torah "réjouissant le coeur", on ne peut l'étudier (sauf les exceptions déjà mentionnées).

- La liturgie du 9 Av

A l'office du soir on lit le Livre des lamentations de Jérémie (Meguilat Hei'ha) et quelques brèves kinot (plaintes ou lamentations).

Dans les bénédictions matinales, on veillera à ne pas dire la bénédiction "Chéassa li kol tsarki" (Qui a pourvu à tous mes besoins).

La prière du matin, au cours de laquelle la Torah (Deutéronome, 25-4) et la Haftarah (Jérémie 8, 13-9, 23) sont lues, est faite sans talith (le châle de prière) ni tefilline (les phylactères). A l'issue de celle-ci, on récite des kinot. On ne dit ni le cantique du jour ni le Eïn kélokénou.

A l'office de l'après-midi, Min'ha, on met talith et tefiline. Avant d'entamer l'office proprement dit on récite les prières omises le matin. Avant la amidah, la Torah est lue à nouveau (Exode 32, 11-14 et 34, 1-10) suivie de la haftarah des jours de jeûne (Isaïe 55,6-56,8). Les passages Na'hem ("Console les endeuillés") et Anénou ("Réponds-nous") sont ajoutés dans la amidah, le dernier uniquement par ceux qui jeûnent.

Le 9 Av terminé, on continue cependant de respecter les interdits observés depuis le début du mois d'Av (cf "Les Trois semaines) jusqu'à la mi- journée du 10 Av (le Temple a encore brûlé la journée du 10). Le versant obscur du 9 Av doit maintenant s'effacer et mieux apparaître son versant lumineux.

Sur les ruines, il faut reconstruire, la chute contient en germe la plus haute élévation. Nos Sages nous le disent : dès que le Temple fut détruit est né celui qui pouvait être le Messie de son temps. Et on l'a d'ailleurs noté, les habituelles prières de pénitences ne sont pas dites le 9 Av. Pas plus qu'elles ne le sont en période de fête. C'est qu'en effet, au plus profond du 9 Av, demeure la promesse d'une fête. Celle que deviendra ce jour quand, après la prophétie de la destruction, s'accomplira la prophétie de la libération quand "D.ieu séchera les larmes sur tout visage". De l'effort de chacun dépend que ce temps advienne au plus tôt.